



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 02-1 - MUSEES - PARTENARIAT
D'EDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE AVEC LE LYCEE
JACQUES AUDIBERTI - CONVENTION -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

38747

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - MUSEES - PARTENARIAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVEC LE LYCEE JACQUES AUDIBERTI -
CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

Dans le cadre des activités de médiations scolaires proposées aux établissements du secondaire, le Service des Publics des musées d'Antibes, sollicité par le Lycée Jacques Audiberti, prévoit de mener, en partenariat avec ce dernier, un projet artistique et culturel incluant une représentation de spectacle vivant.

L'objectif de ce projet étant de relier arts vivants et patrimoine, les élèves, participant à l'enseignement d'exploration de danse et ceux participant aux cours optionnels de théâtre, proposeront une représentation autour du personnage de Don Juan, selon une libre interprétation de *Don Giovanni* de W.A. Mozart.

Cette représentation proposée aux parents des élèves concernés se tiendra dans l'enceinte du Fort Carré, dont les élèves auront au préalable étudié l'histoire et l'architecture avec les médiateurs du monument.

Contribuant au développement du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves, ce projet leur permettra de s'approprier cet élément important du patrimoine de la Ville, qui sera d'autre part mis en valeur par ce spectacle.

La représentation, prévue pour le mercredi 5 avril 2017, sera précédée de deux séances de répétitions. Cette mise à disposition sera encadrée par une convention et, dans la mesure où elle s'inscrit pleinement dans le cadre des partenariats entre les musées d'Antibes et les établissements scolaires, elle ne donnera lieu à aucune perception de redevance de la part de la Ville.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Lycée Jacques Audiberti portant partenariat d'éducation artistique et culturelle, ainsi que les avenants s'y rapportant, sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-1 - MUSEES - PARTENARIAT D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE AVEC LE LYCEE JACQUES AUDIBERTI - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : DCM387-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170223-DCM387-17-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture